

\* Mercredi 13 Juillet 2022 Deuxième période

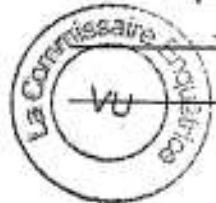
Alain BELVERZE

Totalement Formable au renouvellement de la concession des plages  
Cela dit cette concession renouvelée ne permet pas de faire n'importe quoi !

- Après 10 ans de lutte pour retrouver un calme relatif sur la plage de Porteau (fermeture de la Discothèque) à laquelle nous avez activement travaillé, nous découvrions avec surprise l'enquête publique qui indique la volonté d'installer un restaurant de Plage sans indication de volume sonore et heures d'ouverture et fermeture.

Il n'est pas difficile d'imaginer que cette volonté d'animation éternelle à Porteau depuis quelque temps débanchera sur des nuisances peut être pire que précédemment puisque ~~ce~~ qu'elles se dérouleront en plein.

Si l'espace choisi pour la sous concession est destinée à des activités de plage, Baignade, Jeux pour enfants, Sports de plage, et Restauration rapide & Multi,



W

mois ~~de~~ d'accord pour  
accompagner ce projet  
Son revanche, qui dit plage  
suppose que l'activité s'arrête  
autour de 20h.

Ce reste, Bar de nuit ou  
restauration en fin de soirée  
est à proscrire !

Il en va de la tranquillité  
des Riverains. Rappelons  
que l'environnement immédiat  
est très urbanisé, ce qui  
la différencie d'autres plages,  
comme la Postman où la  
cohabitation est plus facile.

Espérant que le futur  
concessionnaire, même conscient  
que l'intérêt touristique a  
ses limites et que les habitants  
de proximité ont aussi besoin  
d'un peu de considération,

Essai une occasion manquée

Recommandation de 5 concessions et ajout d'une sixième, et pour certaines plages sans concession réservée à une activité de location de matériels balnéaires, et de bar-restauration, avec éventuellement construction d'une terrasse...

Même un élève de 5<sup>ème</sup> pourrait faire un exposé en cours de biologie pour mentionner le caractère artificiel de la "côte de l'homme" sur le patrimoine naturel qui constituent ces bords de mer. Les plages sont d'autant plus fragiles qu'elles sont petites. Et bien que sachant que les emplacements sans-traités ne sont pas sacralisés au regard d'aménagement on se demande, des concessions, dont on sait ce qu'elles ont devenir (cf projet Rio et réalisation Rio) la gestion des déchets, Madame, Monsieur!

Pour le dire autrement, on va savoir laisser pousser des espaces naturels qui font le charme des côtes bretonnes pour remplacer, à quelques restrictions, en pratiquant un bon domage en propriété le centre-ville pour et déjà entièrement détruit à partir de 1974, mais surtout une nouvelle promenade qui vient prendre le relief de la Place du Mât. On ne peut pas dire que la coopération, qui implique un investissement de bras, soit Essée.

Les personnes et ceux qui fréquentent la ville ne sont pas que des vents!! (à méditer)

L'occasion manquée est celle de ne pas du tout sacrifier aucune concession en conformité avec les objectifs des accords de Paris. Cela demande du courage et aurait un retentissement au niveau national. "Pour le garde es plages au naturel, une première probablement suivie par d'autres municipalités" serait un beau titre de journal.

Et quelle publicité pour la ville, la proximité de la mer, l'été breton, touristique et pédestre, là, serait la vraie réussite.

Par qui aura ce courage?



Les plages de Ponie sont des lieux familiaux,  
en aucun cas des entreprises commerciales.

Pourquoi ajouter la Bicoche à la liste des  
plages sous concession ? Elle est minuscule.


Laissez les familles en profiter sans y construire  
un nouveau restaurant. Il y en a déjà suffisamment.

Le slogan de la côte de Jade serait-il

"A chaque plage son bistrot" ?

Le cas, totalement favorable à la non conversion  
de l'état à la ville de Paris pour la gestion du pays  
Le cas favorable à la non conversion de la ville de  
Paris à des exportations. Néanmoins à l'échecement  
de l'offre du Club de Paris de la Abseilland, possible  
d'offrir au club ce fait est qu'un genre de reconnaissance  
surtout à garantir, ainsi qu'à la location de matériel  
non équivalent. Le type d'offre possible de répondre à  
une fréquentation familiale plutôt qu'à des activités  
de haut/bas de nuit déjà disponibles et suffisantes.  
Par exemple de nouveaux restaurants ou des idées  
discutables sur le pays de la Abseilland qui étaient  
répartis pour la tranquillité des riverains.

Je note également que cette année (2022), il n'y a  
plus de tapis de circulation sur la route de la  
Abseilland, comme précédemment. Le type de système  
est très utile pour contourner les 2 situations.

 "V. la route" et "la Route", en regardant le  
Club de Paris, en particulier chaque année.

On a pu constater que il semble y avoir de un à un  
d'équipement sur les plus grands lieux de Paris.

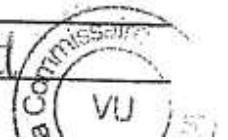
- Jeudi 13 juillet

Je suis tout à fait favorable aux concessions  
de plage ainsi qu'aux sous concessions  
par ailleurs je vous interpelle pour le  
club de plage de la Vieillard, une concession  
de 6 ans. L'année serait le bienvenue  
(Ajouter un petit fils artiste qui a la chance  
d'y être accueilli durant l'été à Farny,  
un bateau, mais sur de vacances  
supplémentaire se serait génial),  
y ajouter la sous concession des catanes et  
du bar permettrait une achete possible  
et sans difficulté financière pour le  
gérant et garantir - (et sans nuisance sonore  
de Farny) - (Gravouille) Française <sup>ou les horaires</sup> <sub>essentielle</sub> <sub>du</sub> <sub>club</sub> -

Seul existait sur la plage du Porteau une concession pour aires et club de jeux dans les années 70-2000. Aujourd'hui on veut créer un espace Bpa restauration de 400 m<sup>2</sup> sur la plage sans consultation des riverains. Cette création sera source de nuisances en tout genre :

- ① nuisance sonore : sons, musique, radio, manutention des bouteilles
- ② nuisance de fumée de cuisine, d'odeur, d'effluents, le vent provenant d'Ouest allant vers les habitations //
- ③ nuisances de déchets épars piéllés sur la plage : bouteilles, papiers, emballages.

Actuellement, un commerçant ambulant vient



tout les jours sur le centre du parking au bord de la  
plage où les estivants peuvent se procurer boissons et  
craquelins. Ce lieu et ce petit commerce ne posent au  
problème et pourrait être maintenu.

Si création d'un espace sur la plage doit être  
créer, Nous vous prions d'en limiter la surface  
et d'imposer un cadre strict

- ① Horaires d'ouverture limité entre 9h et 21h maximum
- ② Interdiction de sonoriser musique radio
- ③ limitation à une restauration réchauffée sous forme
- ④ Interdiction des boissons alcoolisées
- ⑤ Bâtiment limité en surface et hauteur

\* Encore une fois, le commerce ambulatoire  
Coco galette sur le triangle du parking  
était suffisant et sans nuisance

J. LEROY



Madame,

**Projet de concession proposé par la mairie de Pornic** : à sa lecture, on le trouve parfait et c'est à se demander pourquoi on n'y a pas pensé plus tôt : que des avantages, aucune nuisance !

Je réside dans la zone du Porteau ; les concepteurs se sont-ils bien déplacés pour juger de la faisabilité du projet local proposé ?

#### **Accessibilité et stationnement :**

- une "plage de quartier" familiale mais bondée en juillet et en août
  - disposant de 44 places de parking et de deux pour handicapés, soit 46 places de voiture – hors camping-car - à 4 personnes/véhicules = 184 plagistes
  - certe accessible par la navette pour les gens de Pornic, mais une seule rotation par heure
  - aucune solution de stationnement envisagée autrement que de laisser se saturer toutes les voies d'accès, tant en période estivale que durant les week-ends de juin à septembre
  - Pour jouer avec les chiffres, car on peut leur faire dire bien des choses :
    - o 5551 m<sup>2</sup> de plage moins 403 m<sup>2</sup> de concession = 5148 m<sup>2</sup> de plage disponible
    - o 5 m<sup>2</sup> d'emplacement/plagistes = 1030 aires pour quatre personnes sur la plage
    - o 4 personnes transportées par véhicule = 257 voitures à stationner minimum !
- ⇒ Pour ne pas gâcher davantage le paysage de cette "petite plage de quartier", sympathique au demeurant et comme ce sera peut-être le cas pour la future plage de Pormain, les plagistes transportés par un véhicule personnel peuvent faire 500 à 800 mètres pour y arriver : un parking digne de ce nom est indispensable !
- ⇒ **Le projet élude le stationnement pourtant déjà très critique en période estivale.**

#### **Nuisances :**

C'est bien connu, nous habitons tous au "pays des bisounours" où chacun pense à l'autre :

- le projet ne donne aucune heure de fonctionnement des bars-restaurants
  - on peut supposer, officiellement comme à Pormain en ce moment du moins, une extinction des feux à 23 h00 ; mais cela reste à confirmer et cet horaire sera-t-il respecté ?
  - qui va contrôler, les riverains devront-ils faire appel à la gendarmerie comme au temps de la boîte de nuit BK ?
  - quant aux vapeurs d'huile de cuisson des portions de frites et autres plats de composition locale, rien de prévu ; les voisins qui payent impôts locaux et taxes foncières vont surement apprécier
  - et qu'en est-il des "fond musicaux" permanents et "soirées spéciales", aucune limite n'est prévue pour maintenir le calme de ce quartier très résidentiel.
- ⇒ On fait confiance à la bonne volonté des concessionnaires et/ou des sous-traitants ? Il faudrait songer à transmettre aux riverains leurs n° de téléphone ...
- ⇒ **Le projet ne précise rien sur la maîtrise des nuisances engendrées (bruit de fond, odeurs, musique ...) et il sera difficile de contester plus tard !**

Madame, vous l'avez compris, sans être opposé aux projets, je les juge incomplets, en particulier sur le volet étude d'impact concernant stationnement et nuisances qu'ils vont entraîner.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération.

Sainte Marie, le 17/07/2022  
B. + G. GUEGLIO